

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-SIX JANVIER A VINGT HEURES TRENTE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOULVEN DUMENT CONVOQUÉS SE SONT RÉUNIS EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR YVES ILIOU, MAIRE.

Date de convocation : 20 janvier 2015

Etaient présents : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; MM Christophe BODENNEC, Vincent DENISE, Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT et Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers.

Etaient absents excusés : Mme Marie-José ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie DESTOUR)

Secrétaire de séance : Mr Gilles LE DROFF

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance. Soumis au vote ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr Yves ILIOU rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Effacement des réseaux BT, EP et CE à Ty Poas
- Vente d'une partie de délaissé de voirie à Bediez
- Recrutement d'un agent en contrat aidé
- Questions diverses
- Informations diverses

I – EFFACEMENT DES RÉSEAUX BT, EP et CE à TY POAS

Mr le Maire présente le projet de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques entre Le Menoc et Ty Poas en soulignant son intérêt tant en matière de sécurité qu'en ce qui concerne l'esthétique paysagère. Suite à la lecture du devis établi par le Syndicat d'Electrification, un débat s'instaure sur la nécessité ou non de poser dès à présent des candélabres au niveau du lotissement de Ty Poas, le coût étant évalué à 6 500 € et la tendance de l'époque étant aux économies d'énergie. L'avis du Conseil Général est sollicité quant au déplacement de l'abri-bus actuellement situé au Désert. Son installation à proximité du lotissement permettrait d'accroître la sécurité des élèves qui attendent le car. Soumis au vote, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité la délibération suivante :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques à « Ty Poas ».

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Goulven afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- réseau basse tension :..... 72 000 € HT
- réseau éclairage public :..... 2 000 € HT
- réseau communications électroniques : 13 000 € HT

Soit un total de 87 000 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- financement du SDEF : 77 250 €
- financement de la commune : 0 € pour la basse tension
 1 200 € pour l'éclairage public
 9 750 € pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 10 950 € TTC

Les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

La participation de la commune s'élève à 9 750 € HT pour les réseaux de communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE pour un montant de 87 000 € HT
- accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants.

II – VENTE D'UNE PARTIE DE DÉLAISSÉ DE VOIRIE A BEDIÉS

Mr le Maire informe le Conseil du fait que Mr Joël LEOST souhaite acheter une partie du délaissé de voirie situé devant sa propriété à Bediez. Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à cette demande, précisent que les voisins seront consultés sur ce sujet et que les accès aux parcelles limitrophes devront être respectés. Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge des demandeurs. Le prix du mètre carré est maintenu à 1,07 € HT. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

III – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT AIDÉ

Concernant le recrutement d'un agent en contrat aidé, Monsieur le Maire informe le Conseil que cinq candidatures sont parvenues en mairie

Celle de Mr Benoît ELLEGOET a été retenue. Il répond aux conditions pour bénéficier d'un contrat CUE-CAE, est âgé de 36 ans, domicilié à Lesneven, a reçu une formation en maçonnerie, espaces verts, et possède les permis de conduire CE, EC, CACES

Il sera employé sous contrat à durée déterminée à raison de 35 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC. La participation financière de l'Etat sera de 85% du taux horaire brut du SMIC par heure travaillée. La durée de l'aide est de 12 à 18 mois pour les contrats à durée déterminée en fonction de la situation du bénéficiaire et de la mise en place d'un parcours de formation d'au moins 80 heures (au sens de l'article L.6313.1 du Code du Travail). L'aide de l'Etat est renouvelée par avenant dans la limite de la durée total de 24 mois.

V – INFORMATIONS DIVERSES

Mme Anne-Marie Destour signale que le panneau de quartier « Lezarmor » a été volé.

Mr Gilles Le Droff rend compte de la réunion qui a eu lieu avec Mme Treguer de la Communauté de Communes concernant la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre en matière d'accessibilité des bâtiments publics. Une étude sera faite concernant l'accès à la garderie et à la mairie. Pour ce dernier bâtiment une réflexion sera menée en vue d'un possible réaménagement des locaux.

Il précise également au Conseil que le fonds de concours de la Communauté de Communes sera sollicité à hauteur de 20 000 € pour financer les travaux de transformation de la maison Premel. Un nouveau permis de construire a été déposé. Dès réception de l'avant-projet définitif, des demandes de subventions seront adressées au Conseil Régional, au Conseil Général, à la DRAC et à l'ADEME.

Mr le Maire donne au Conseil les informations suivantes :

- le propriétaire de l'ancien « Canari bar » envisage de rénover la maison.
- un étudiant en master 2 a demandé d'effectuer un stage de 8 semaines en mairie. Il pourrait répartir son emploi du temps entre Goulven et une autre commune.
- le locataire de l'appartement Goueltok a fait parvenir son préavis de départ.
- lors de la dernière réunion des maires ruraux à Argol, le comportement inapproprié de France-Telecom a été évoqué (absence d'intervention malgré des situations d'urgence)
- les dates des commissions sont fixées comme suit :
 - . voirie : samedi 31 janvier à 11h

- . bâtiments : samedi 21 février à 10h30
- . environnement : samedi 28 février à 10h30.

Mr Gilles Le Droff fait remarquer qu'il n'est pas prévu dans l'immédiat de réunir la commission « urbanisme », le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal étant à l'étude et le sujet nécessitant la réflexion de l'ensemble du Conseil. En effet, le PLUI pourrait être le document par lequel les communes perdraient la main dans le domaine de l'urbanisme sachant que déjà actuellement des terrains situés en zone U s'avèrent être non constructibles. Le document commun ne permettra pas de faire des économies d'échelle au niveau financier et sera révisable annuellement.

Mr Régis Fegar informe le Conseil du départ du Tour Cycliste de la Communauté de Communes se fera de Goulven le samedi 4 avril 2015.

Mr Yves Iliou informe le Conseil que le brocanteur installé à Bediez souhaite organiser une vente qui regrouperait une vingtaine d'exposants au centre bourg les premiers dimanches de mai, juillet et août. Cette animation se ferait sous l'égide du Comité.

Mr Régis Fegar informe le Conseil que le montant des subventions susceptibles d'être accordées au projet d'assainissement collectif pourrait atteindre 70% du montant des travaux : Agence de l'Eau (25%), Conseil Régional (10%) et Conseil Général (35%). La question de l'intégration de l'usine Kouign Amann Berrou n'est pas réglée à ce jour.

Pour faciliter la gestion des agendas des élus, Mme Katell Lefevre souhaite que les dates de réunions soient communiquées dès qu'elles sont fixées.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Mr le Maire déclare la séance levée à 21h50.